

ANALYSE

Quelles perspectives d'emploi et de productivité dans le commerce ?

La plupart des analystes considèrent que le secteur de la distribution contient des gisements importants de création d'emplois qu'une évolution des règles en vigueur permettrait de faire apparaître. Si celle-ci peut trouver sa justification en termes de pouvoir d'achat des consommateurs, son impact sur l'emploi ne sera pas pour autant mécanique, comme le montre une comparaison avec les États-Unis et notamment avec la chaîne Wal Mart.

Il y a plus de dix ans, une étude de Thomas Piketty¹ avait frappé les esprits. En plein cœur de la « nouvelle économie », la comparaison des emplois entre France et États-Unis révélait que **la différence de taux d'emploi relevait non pas du poids des nouveaux secteurs porteurs mais de celui des services les plus traditionnels**. « Si la France avait autant d'emplois par habitant dans le commerce et l'hôtellerie-restauration que les États-Unis et que les effectifs de tous les autres secteurs restaient inchangés, alors il y aurait plus de 2,8 millions d'emplois supplémentaires en France : 1,8 million dans le commerce et 1 million dans l'hôtellerie-restauration ».

Ce constat fut complété peu après par **un autre résultat**, également peu intuitif², dans le contexte alors euphorisant de la nouvelle économie : l'écart de croissance de la productivité qui se dessinait à partir du milieu des années 1990 de part et d'autre de l'Atlantique était dû pour les deux tiers au secteur du commerce bien plus qu'aux secteurs producteurs de TIC. Autrement dit, la diffusion des technologies de l'information, notamment dans le commerce, était le ressort d'**une croissance couplant emploi et productivité aux États-Unis**.

Fort de ces constats, le secteur du commerce hexagonal pouvait regarder l'avenir avec une certaine confiance au tournant des années 1990-2000. Plusieurs études s'étaient alors penchées sur la meilleure façon d'exploiter ce gisement d'emplois, mettant tour à tour en avant les divers leviers dont pourrait bénéficier le secteur : la modération des charges pesant sur les basses qualifications³, la réduction de la protection de l'emploi et l'incitation au temps partiel⁴, la déréglementation du marché des biens⁵, la diffusion des nouvelles technologies.

En dépit de ces perspectives, les données statistiques récentes ne permettent pas de confirmer totalement les analyses qui les supportent, tant sur l'emploi que sur la productivité.

Des gisements d'emplois ou de compléments d'activité ?

Les principaux constats des travaux de Thomas Piketty, établis dans le cadre d'une comparaison France/États-Unis, peuvent être prolongés par la prise en compte des caractéristiques des « emplois manquants », notamment en termes de durée de travail. On peut aussi se demander dans quelle mesure cette concentration des « emplois manquants » sur quelques secteurs s'applique à d'autres pays européens possédant un taux d'emploi nettement supérieur (pays d'Europe du Nord, Pays-Bas et Royaume-Uni en particulier).

L'élargissement de la comparaison aux autres pays de l'UE permet d'affiner le diagnostic sur la base d'enquêtes harmonisées sur la force de travail. Le résultat selon lequel, d'un point de vue comptable, **les « emplois manquants » en**

¹ « Les créations d'emploi en France et aux États-Unis. Services de proximité contre petits boulots ? », *Les Notes de la Fondation Saint-Simon*, n° 3, 1997 ; ou *Économie et Statistique*, n° b318, 1998.

² Résultat dont l'initiateur fut R. J. Gordon, « Does the New Economy Measure up the Great Inventions of the Past ? », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14 (Full), p. 44-74.

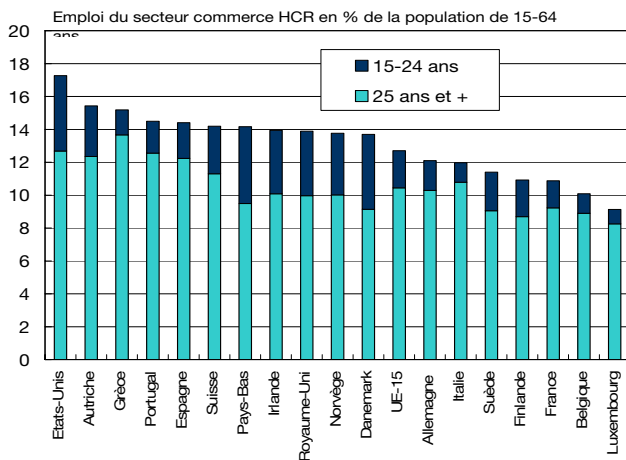
³ T. Piketty, 1997.

⁴ P. Cahuc et M. Debonneuil (2004), « Productivité et emploi dans le tertiaire », *rapport du CAE* n° 49.

⁵ M. Bertrand et F. Kramarz (2000), « Does Entry Regulation hinder job Creation ? Evidence from the French Retail Industry ». *CEPR Discussion Papers* 3039 ; P. Askenazy et K. Weidenfeld (2007), *Les soldes de la loi Raffarin, le contrôle du grand commerce alimentaire*, édition Rue d'Ulm, Collection CEPREMAP (Centre pour la recherche économique et ses applications)

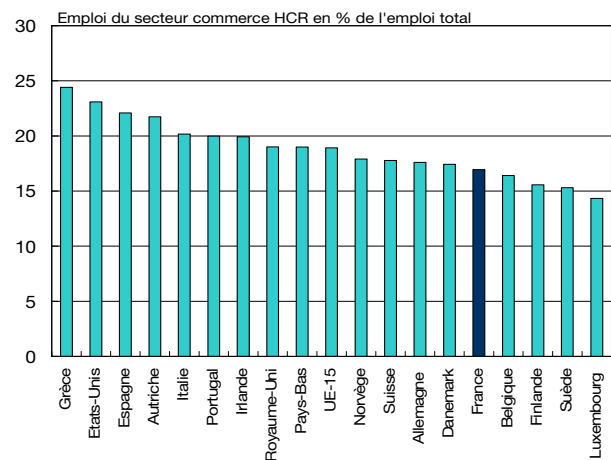
France seraient concentrés dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-café-restauration (HCR) est partiellement vérifié, même s'il ne revêt pas l'ampleur de l'écart observé de part et d'autre de l'Atlantique.

Graphique 1 : Emploi du secteur commerce, hôtellerie-restauration (NACE G et H) en % de la population en âge de travailler (15-64 ans), 2006



Sources : LFS Eurostat, BEA, BLS, calculs Centre d'analyse stratégique

Graphique 2 : Emploi du secteur commerce, hôtellerie-restauration (NACE G et H) en % de l'emploi total, 2006



Sources : LFS Eurostat, BEA, BLS, calculs Centre d'analyse stratégique

Il ressort que, en France, l'emploi dans le secteur commerce-HCR est parmi les plus faibles d'Europe (graphique 1), lorsqu'on le rapporte à la population en âge de travailler. Ce « déficit » n'est pas seulement l'expression du faible taux d'emploi qui caractérise l'ensemble de l'économie mais témoigne bien d'une structure de l'emploi particulièrement défavorable à ces secteurs (graphique 2). Mais une décomposition par âge montre toutefois que l'emploi des 15-24 ans contribue fortement aux écarts entre pays. L'emploi des plus de 25 ans dans le secteur commerce-HCR oscille en général entre 9 % et 12 % de la population en âge de travailler, une majorité de pays se situant dans le voisinage de 10 %. La très forte hétérogénéité de participation des 15-24 ans à l'emploi de ces secteurs amplifie les écarts de 4 points supplémentaires (graphique 1).

Tableau 1 : Contribution des jeunes, des étudiants au taux d'emploi du secteur commerce-HCR et rôle du temps partiel, 2006

	Emploi commerce-HCR en % de la pop. 15-64 ans (1)	Dont contribution des 15-24 ans en points (2)	Part des 15-24 ans dans l'emploi commerce-HCR (3)	Part des étudiants dans l'emploi commerce-HCR (4)	Part du temps partiel dans le secteur commerce-HCR (5)	Durée hebdomadaire habituelle du travail dans le commerce (heures) (6)	Durée hebdomadaire habituelle du travail dans HCR (heures) (7)
Danemark	13,7	4,6	33,3 %	24%	31,2 %	33,0	28,0
Allemagne	12,1	1,8	15,0 %	8 %	32,3 %	34,2	33,7
Grèce	15,2	1,5	10,0 %	n.c.	5,3 %	45,3	49,2
France	10,9	1,6	15,0 %	4 %	17,5 %	38,7	42,7
Pays-Bas	14,2	4,7	33,0 %	25 %	49,8 %	29,3	25,7
Suède	11,4	2,4	20,6 %	n.c.	25,8 %	36,2	34,3
Royaume-Uni	13,9	3,9	28,2 %	14 %	38,7 %	33,3	31,2
États-Unis***	17,3	4,6	27,0 %***	15 %	~ 32 % *	~ 30,5**	~ 25,7**

* Chiffres estimés à partir de données partielles se situant entre 2005 et 2007.

** Enquêtes auprès des entreprises (CES) : ces données de durée du travail sont moindres que celles issues des CPS (Current Population Survey).

*** Tranche d'âge des 16-24 ans dans le cas américain.

Sources : LFS, Eurostat, BLS (CPS, CES), BEA, estimations Centre d'analyse stratégique

L'écart d'emploi dans ces secteurs concerne massivement la tranche d'âge 15-24 ans : le commerce-HCR contribue pour 2,8 points (différence entre les lignes 1 et 4 de la colonne 1) au surcroît de taux d'emploi du Danemark vis-à-vis de la France. Cet écart est intégralement expliqué par le degré de participation des 15-24 ans à l'emploi du secteur (colonne 2). Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, la tranche 15-24 ans représente plus des trois quarts de la différence d'emplois dans ces secteurs par rapport à la France et près de la moitié de l'écart France/États-Unis (3 points sur un total de 6,4 points). **L'emploi des 15-24 ans contribue pour près d'un tiers à l'emploi des branches commerce-HCR dans les pays à taux d'emploi élevé contre 15 % en France** (colonne 3). Il est intéressant à ce sujet de noter qu'en Suède, pays où les jeunes à temps partiel ne contribuent que peu au taux d'emploi, les secteurs HCR, comme en France, n'ont pas une contribution au taux d'emploi très élevée par rapport aux autres secteurs.

Les écarts d'emploi recourent ainsi du temps partiel court, et notamment des emplois étudiants de durée très brève. **L'emploi étudiant, dans le cadre des cumuls emploi-études⁶, apparaît au final (colonne 4) comme une source majeure des écarts d'emploi dans ces secteurs.** Il s'agit d'un élément décisif, lié à la démocratisation de l'accès aux études mais aussi à leur coût global (incluant alimentation et logement), à la souplesse de la législation du travail de courte durée, à l'étendue des plages d'ouverture des magasins et des restaurants, enfin à la reconnaissance des « *soft skills* » par les entreprises.

La participation des étudiants à l'emploi suppose des créneaux horaires décalés et sur de faibles durées. Les différences d'accès des jeunes dans les secteurs commerce-HCR se reflètent donc dans la fréquence du temps partiel et son étendue.

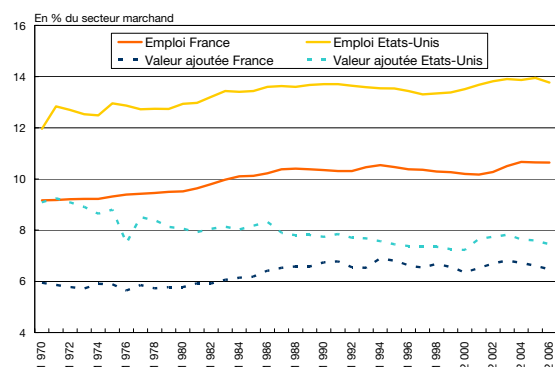
⁶ Voir La Note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 25 et n° 37.

⁷ Au Royaume-Uni et dans d'autres pays du Nord de l'Europe, cette expression désigne la valorisation par les entreprises des expériences de service qui fournissent une indication sur la capacité de socialisation et de respect des règles.

On observe une part importante de temps partiel dans les pays à forte participation étudiante et, en conséquence, une durée habituelle du travail moindre dans ces secteurs. Il s'ensuit que, mesurés par le nombre d'heures travaillées (relativement à la population totale d'âge actif), les écarts de développement entre secteurs des différents pays apparaissent sensiblement atténués. Cet effet n'est néanmoins pas suffisant pour renverser le résultat d'un développement plus important des secteurs commerce-HCR dans les pays qui connaissent les taux d'emploi les plus élevés dans ces branches (graphique 4).

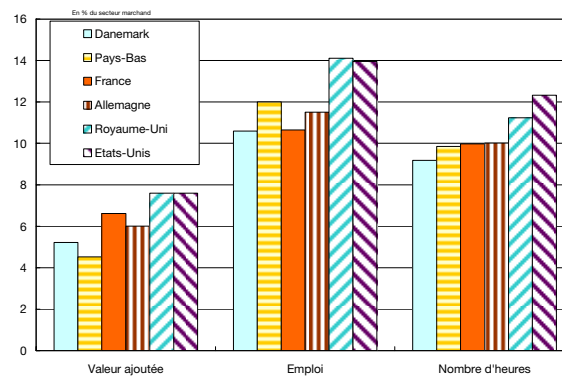
Lorsque l'on resserre l'analyse sur le commerce (hors commerce de gros), il apparaît que l'écart d'emploi entre France et États-Unis est constant sur longue période (graphique 3), ce qui incite à ne pas surestimer l'impact des différentes réglementations intervenues pendant cette période (lois « Royer » 1973, « Raffarin » 1996, « Galland » 1996)⁸. Celles-ci n'ont pas freiné la spécialisation de la France dans le commerce à en juger par la part de la valeur ajoutée de ce secteur dans le PIB marchand (graphiques 3 et 4). Les évolutions divergentes de la valeur ajoutée et de l'emploi dans le commerce de détail, et leur écart en niveau, signalent que la France a développé un modèle d'hyper-productivité commerciale à défaut d'hyper-flexibilité du travail et de la chaîne d'approvisionnement. L'observation des pays européens enseigne aussi que le niveau d'emploi dans le commerce de détail est largement indépendant du degré de concentration du secteur. Le haut niveau d'emploi dans le commerce des pays anglo-saxons va de pair avec un fort degré de concentration tandis qu'il est associé à la préservation d'un réseau de petits commerces dans le sud de l'Europe.

Graphique 3 : Part du commerce de détail dans la valeur ajoutée et l'emploi marchand (France et États-Unis)



Sources : OCDE, EU KLEMS, BEA

Graphique 4 : Part du commerce de détail dans la production et l'emploi marchands, 2005



Sources : OCDE, EU KLEMS, BEA

Au final, contrairement à la tournure prise par certains débats, le niveau de l'emploi dans le commerce paraît moins lié au partage entre petit et grand commerce qu'à la façon dont ce dernier incorpore, ou non, des emplois de service à la clientèle comme à la temporalité de ces services. Évoquer une telle évolution doit aussi s'accompagner d'une réflexion sur l'acceptabilité de ces emplois.

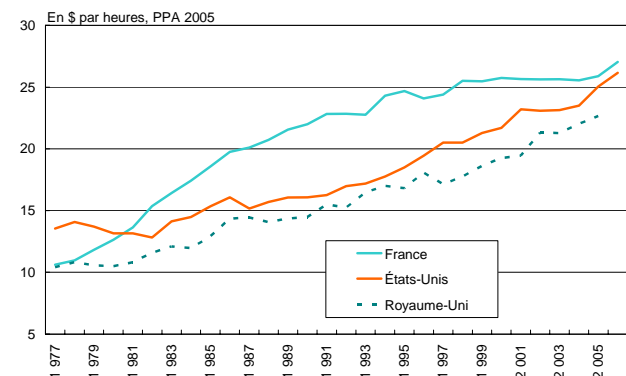
Un niveau de productivité record dans la distribution en France

La distribution/commerce a connu une forte croissance de sa productivité aux États-Unis au cours de la dernière décennie. Les États-Unis sont de la sorte présentés comme témoignant d'une alliance réussie entre emploi et productivité.

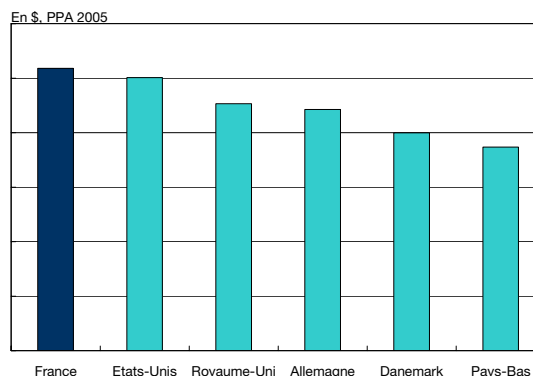
Le redressement important de la productivité de la distribution aux États-Unis et outre-Manche est mis en avant comme témoignant d'une meilleure diffusion et utilisation des technologies outre-Atlantique, élément dont atteste le taux d'accumulation en équipements TIC, deux fois supérieur au rythme français au cours de la dernière décennie.

Pourtant les données de productivité en niveau, aussi fragiles soient-elles, indiquent, côté américain, qu'il s'agit davantage d'un rattrapage de productivité partant de niveaux faibles par rapport aux niveaux hexagonaux (graphiques 6a et 6b).

Graphique 6 a : Productivité horaire du travail en niveau dans le commerce de détail (NACE 52), en parité de pouvoir d'achat \$ de 2005, 1970-2006



Graphique 6b : Productivité horaire du travail en niveau dans le commerce de détail (NACE 52), en parité de pouvoir d'achat \$ de 2005



⁸ Les études de M. Bertrand et F. Kramarz (2000) ou de P. Askenazy et K. Weidenfeld (2007) mettent en évidence un impact négatif de ces réglementations sur l'emploi du secteur alimentaire, mais d'un ordre de grandeur qui est sans aucune mesure avec les gisements d'emplois évoqués plus haut.

Sources : EU KLEMS, BEA, INSEE, calculs Centre d'analyse stratégique

Sources : EU KLEMS, BEA, INSEE, calculs Centre d'analyse stratégique

La conversion en parité de pouvoir d'achat confirme le constat précédent d'un **niveau record de la productivité horaire dans le commerce de détail en France**. Le contraste entre l'intensité élevée en capital TIC dans le secteur de la distribution et le relativement faible niveau de la productivité américaine pourrait apparaître comme un paradoxe, qui prolonge au niveau sectoriel le paradoxe plus général que Robert Solow avait mis en avant au début des années 1990.

Certaines incertitudes entourent néanmoins l'évaluation de la productivité au niveau sectoriel. La première d'entre elles tient au taux de conversion en parité de pouvoir d'achat, qui consiste à appliquer le même système de prix de part et d'autre de l'Atlantique afin d'isoler dans les écarts de performance ce qui tient aux seuls volumes de vente. Cette clé de conversion comporte une marge d'incertitude élevée (de + ou - 5 %). La seconde tient aux périmètres des secteurs qui ne sont pas parfaitement homogènes. Néanmoins, les données physiques de production (tableau 2) confirment que **l'intensité du travail atteint des niveaux particulièrement élevés en France par rapport aux États-Unis** et amplifient même les écarts qui ressortent de la Comptabilité nationale : **les ventes par mètre carré demeurent deux fois plus élevées que celles constatées aux États-Unis** malgré le rattrapage américain de la dernière décennie.

Tableau 2 - Performance physique de la grande distribution alimentaire en France et aux États-Unis, 2004

en K€

	Ventes annuelles par m ²	Ventes par heures travaillées	Salariés pour 10 m ²	Heures travaillées par m ²
France	9,8	200	0,33	50
États-Unis	4,2 à 6,5	120 à 140	0,25 à 0,35	35 à 46

Source : P. Askenazy et K. Weidenfeld (2007), Les soldes de la loi Raffarin, le contrôle du grand commerce alimentaire, édition Rue d'Ulm, Collection CEPREMAP

Les difficultés d'implantation de Wal Mart en Europe continentale accréditent cet écart de productivité. Wal Mart a échoué à s'implanter en Allemagne, cédant à la mi-2006 ses actifs à Metro, le numéro un outre-Rhin, et n'a jamais pénétré les autres marchés d'Europe continentale. En Allemagne, le groupe a buté sur le niveau de compétitivité de ses concurrents, supérieur à celui de son marché d'origine. Wal Mart n'a notamment pas su s'imposer face aux hypermarchés, Kaufland ou Real, et a subi de plein fouet la concurrence des *hard discounters* Lidl et Aldi, au moins aussi efficaces sur le registre du label « *every day low price* » de Wal Mart. Il a buté également sur une relation différente des Allemands aux services : ainsi, par exemple, selon LSA⁹, les caissières ont longtemps insisté pour mettre elles-mêmes dans des sacs en plastique les articles achetés par leurs clients, une habitude qui semble déplaire aux Allemands.

Le « paradoxe de la productivité » constaté plus haut tient au fait que le modèle américain utilise les technologies à des fins de gestion, exerçant de la sorte une pression forte sur les distributeurs mais sans renoncer aux services à la clientèle. Les nouvelles technologies ont joué un rôle important dans le succès de Wal Mart, mais non en tant que « substitut de l'homme par la machine ». Leur usage est moins conçu comme une automatisation destinée à minimiser les coûts en personnel que comme un **outil d'hyper-flexibilité** permettant à la firme de gérer les flux au plus fin et de minimiser de la sorte son besoin en fonds de roulement. L'outil informatique est utilisé pour réduire les stocks au maximum, pour calculer au plus près le nombre d'employés en fonction du nombre de clients présents dans un magasin (mise en place d'un système de suivi tous les quarts d'heure depuis 2007), pour organiser une véritable place de marché électronique privé avec ses fournisseurs, un suivi en temps réel des ventes (système *retail link*) permettant un niveau de flexibilité maximal dans les approvisionnements et une gestion fine des prix.

Le système Wal Mart est réputé instaurer **une pression maximum des distributeurs sur les producteurs**, notamment à travers une centralisation des entrepôts qui rompt la dépendance directe des magasins à leurs fournisseurs. La chaîne utilise ainsi son pouvoir de marché pour presser les marges : tout produit sans innovation doit voir son prix baisser. Seule une innovation autorise le maintien ou l'accroissement du prix. Wal Mart déstabilise donc les marchés locaux¹⁰ même si les consommateurs semblent y gagner, à court terme au moins.

* * *

Au final, les restrictions du droit d'établissement à travers les régimes d'autorisation ou les limitations au régime de fixation des prix, ne jouent pas nécessairement un rôle immédiat dans les écarts d'emploi du secteur alors que leurs conséquences sont probablement plus importantes sur le pouvoir d'achat.

Les leviers que constituent la réglementation du temps partiel, le coût du travail des étudiants, la réglementation des plages d'ouverture des magasins, les pratiques d'horaires atypiques, paraissent aussi des éléments significatifs du développement de certaines formes d'emploi dans ces secteurs, indépendamment des considérations de qualité des emplois.

Par ailleurs, le constat du haut niveau de productivité atteint aujourd'hui par le commerce en France signifie aussi que, dans l'hypothèse d'une levée des barrières et d'une politique d'enrichissement en emplois du commerce, **des ajustements particulièrement fins seront seuls susceptibles de conjuguer en France croissance de l'emploi et maintien de la productivité dans ce secteur.**

> Olivier Passet, Département des Affaires économiques et financières

⁹ N° 1962 du 24/06/2006.

¹⁰ D. Neumark, J. Zhang et S. Cicarella (2005), « The Effects of Wal-Mart on Local Labor Markets », *NBER Working Paper* n° W11782 : <http://www.newrules.org/retail/neumarkstudy.pdf>.

BRÈVES

International

> **COMMERCE DE PRODUITS DE HAUTE TECHNOLOGIE : VASTE REDISTRIBUTION DES CARTES AU PROFIT DE LA CHINE ?**

La nouvelle livraison des chiffres d'Eurostat relatifs au commerce de produits de haute technologie montre que **l'UE-27 maintient ses positions dans le total des exportations mondiales**. Sa part est ainsi passée de 18 % en 1995 à 17,2 % en 2005. **Elle a, dans l'intervalle, ravi aux États-Unis leur place de leader mondial**, ceux-ci occupant désormais le deuxième rang (avec une part mondiale revenue de 24 % à moins de 16,6 %). Le Japon a, quant à lui, glissé en quatrième position (avec une part en recul de 18 %, à moins de 10 %). **La troisième place est désormais occupée par la Chine, dont la part dans les exportations mondiales de produits de haute technologie s'est hissée en dix ans de 2 % à 15,1 %**. Pour les trois premiers rangs, la hiérarchie est la même sur le plan des importations. Rien de tel, cependant, pour le solde de ce commerce : **si l'UE-27 et les États-Unis caracolent en tête pour ce qui est des déficits** en 2005 (avec près de 32 milliards d'euros pour la première et presque 26 milliards pour les seconds), **la Chine engrange un excédent important** (plus de 5 milliards) **mais inférieur à celui du Japon** (près de 32 milliards). Il faut cependant observer qu'**en Chine, ce commerce de biens de haute technologie** concerne pour l'essentiel le domaine de l'électronique-télécommunications, des ordinateurs et des machines de bureau. **Il est en outre réalisé, pour plus de 40 %, par des entreprises sous contrôle étranger.**

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-007/FR/KS-SF-08-007-FR.PDF

> *R. L.*

> **LES SECTEURS DU LOGICIEL ET DE L'INFORMATION NOURRISSENT LA CROISSANCE AMÉRICAINE**

Les secteurs du logiciel et de l'information sont un facteur clé de la croissance des États-Unis selon la **Software & Information Industry Association (SIIA)**, qui consacre une étude à ce sujet réalisée à partir de données publiques issues de statistiques gouvernementales et d'études de marché privées. Selon la SIIA, **les services et produits proposés par ces deux industries concernent l'ensemble des secteurs de la société américaine**, en pleine révolution numérique : services financiers, secteurs de la santé, de l'éducation, du divertissement, autant de segments qui migrent progressivement vers les technologies de l'information pour améliorer leur productivité et leur relation client. Ainsi, **le secteur informatique serait à l'origine des deux tiers des gains de productivité nationaux entre 1995 et 2002**. Concernant la santé, le secteur devrait opérer une véritable conversion numérique passant par la dématérialisation des données et une complète restructuration. Quant au secteur éducatif, il devrait plébisciter les classes virtuelles et autres systèmes d'apprentissage personnalisés. Concrètement, **le taux de croissance de ces deux industries dépasse celui des autres secteurs de l'économie américaine** : il a augmenté de plus de 10 % en 2005, pour une moyenne nationale de 3 %. Cela s'est traduit par la création d'un grand nombre d'emplois : entre 1997 et 2006, le nombre de postes créés a augmenté de près de 20 %.

<http://www.sii.net/> ; http://www.sii.net/press/releases/govt_01_24_2008.pdf

> *N. B.*

LA DETTE ENVIRONNEMENTALE DES NATIONS RICHES ENVERS LES NATIONS PAUVRES

C'est dans les pages de *Proceedings of the National Academy of Sciences* que dix chercheurs de l'université de Berkeley (Californie) ont, le 22 janvier, publié les résultats d'un travail de longue haleine. Ce dernier vise en effet à évaluer, pour la période allant de 1961 à 2000, les coûts environnementaux du changement climatique, de la réduction de la couche d'ozone, de l'intensification de l'agriculture, de la déforestation, de la sur pêche et de l'assèchement des mangroves littorales, pour les nations à revenus élevés, intermédiaires et faibles. Cette recherche entend également mesurer la responsabilité de chaque groupe de nations dans ces six dommages

environnementaux. Selon ces analyses, **les pays riches et à revenus intermédiaires sont responsables – directement ou indirectement – d'une part prépondérante des dommages environnementaux, mais ce sont les pays pauvres qui en supportent les coûts les plus élevés.** Cette assertion est particulièrement manifeste pour les pollutions transfrontières (changement climatique et réduction de la couche d'ozone). **Les pays pauvres, qui ont émis 13 % des gaz à effet de serre pendant cette période, supporteront jusqu'à 29 % des coûts** (ces derniers sont mesurés en termes d'impact sur l'agriculture, sur les ressources en eau, et intègrent également les perturbations des écosystèmes et les risques d'événements météorologiques catastrophiques). De même, **alors qu'ils n'ont émis que 1,3 % des gaz destructeurs de la couche d'ozone, ils paieront 15 % de la facture en matière d'impact sur la santé.**

<http://www.pnas.org/cgi/content/abstract/0709562104v1>

> C. J.

Union européenne

> LA COMMISSION VEILLE À L'INDÉPENDANCE DES AUTORITÉS NATIONALES DE RÉGULATION

Gardienne des traités et des règles communautaires relatives aux télécommunications, la Commission européenne ne manque pas de souligner l'importance des régulateurs nationaux indépendants. Elle le fait conformément au principe de séparation des fonctions de réglementation et d'exploitation posé par la directive-cadre de mars 2002. Au terme d'une procédure d'investigation, la Commission a ainsi décidé, le 31 janvier, de **porter le cas de la Pologne devant la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)**. Elle considère en effet la législation nationale insuffisante, car **le gouvernement polonais conserve des parts importantes dans plusieurs compagnies de télécommunications et le président du Conseil des ministres a toujours la possibilité de démettre de ses fonctions le chef de l'autorité de régulation.** C'est donc désormais à la CJCE de tracer avec précision le périmètre des obligations nationales en la matière. Parallèlement, la Commission européenne a également critiqué le fait que, au Luxembourg, **des responsables occupent des fonctions au sein de l'autorité nationale de régulation tout en assumant une charge d'encadrement chez un opérateur.** On notera, en revanche, que les membres de l'institution communautaire ont adressé un satisfecit à la Slovaquie, les parts que l'État détenait dans l'opérateur historique étant désormais la propriété d'un autre organisme.

> M.-C. M.

> BILAN 2007 SATISFAISANT POUR LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AU NIVEAU EUROPÉEN

Un rapport de la Commission européenne, présenté le 30 janvier, dresse le bilan de la stratégie de simplification de l'environnement réglementaire. La réalisation de cinq des dix actions prioritaires du programme d'action 2007 de la Commission aurait permis **à plus de 600 000 entreprises européennes d'économiser près de 500 millions d'euros.** Ce résultat serait principalement lié à **une réduction des obligations relatives à certaines aides à l'exportation, à la simplification de certains questionnaires statistiques et à la suppression du recours à un expert indépendant** dans les petites entreprises lors de certaines fusions. À court terme, **800 millions d'euros d'économies sont également attendus de l'assouplissement des exigences dans le secteur du transport routier et de certaines procédures relatives aux produits dangereux.** Ces résultats incitent la Commission à maintenir le cap prévu en matière de simplification administrative pour 2008. Mais c'est surtout du **nouveau Code des douanes électronique qu'elle attend un changement d'échelle déterminant** (les premières estimations font état de 2,8 milliards d'euros d'économies annuelles). L'institution communautaire affirme par ailleurs prendre en considération les quelque 120 propositions d'acteurs économiques et de citoyens qui lui sont parvenues en trois mois, depuis 20 États membres.

http://ec.europa.eu/governance/better_regulation/index_fr.htm

> M.-C. M.

Conférence

> ÉMOTIONS ET SOCIÉTÉS FUTURES

Dans le cadre de la conférence organisée le 6 février par la Fondation pour l'innovation politique¹¹, Klaus Scherer, professeur à la faculté de Psychologie et des Sciences sociales de l'éducation de l'université de Genève, a mis en lumière certaines des tendances qui vont, selon lui, structurer **l'avenir des sociétés occidentales**. Il estime en effet que ces dernières **s'acheminent vers une disparition de la honte**, en raison d'un hédonisme plus revendiqué, de l'essor des droits individuels et d'un contrôle social affaibli par la disparition des petites communautés. Or, la honte est une donnée socialisante de premier ordre car elle prévient le « mal ». L'universitaire voit cependant, dans **la multiplication des caméras vidéo, un moyen de remplacer la honte** tout en assurant la sécurité à un moindre coût. K. Scherer envisage également **un déclin de la fierté**, sous les effets conjugués de l'essor de la société de consommation, de l'affaiblissement du plaisir de faire et de la priorité donnée à la rentabilité par le monde du travail. Il considère, enfin, que l'on assiste davantage à une forme de « dé-civilisation », caractérisée par une exhibition des sentiments, qu'à l'émergence d'un nouveau modèle de civilisation, fondé sur l'affectivité.

> **M.-C. M.**

Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (VPI), Cécile Jolly (DTEF), Rémi Lallement (DAEF), Marie-Cécile Milliat (DIS).

Directeur de la publication :
René Sève, directeur général

Directrice éditoriale de la note de veille :
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,
Prospective, International

Rédacteur en chef de la note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé
de mission au Département Institutions
et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr



¹¹ Source : *La place des émotions dans les sociétés futures*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 6 février 2008.